



COMMUNAUTÉS D'AUTOCONSOMMATEURS

Maximisez la consommation de votre propre production.

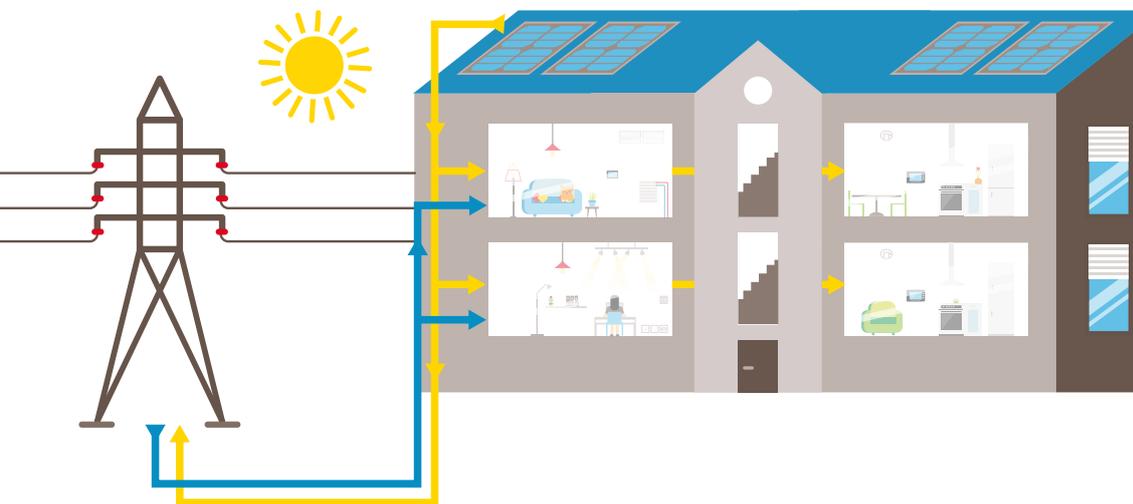


PARTAGEZ VOTRE PRODUCTION SOLAIRE AVEC VOS VOISINS

Si vous êtes propriétaire d'une installation solaire sur la zone de distribution d'électricité de Romande Energie, vous avez la possibilité de constituer une communauté avec les consommateurs situés sur la même parcelle que vous. Ainsi, vous optimisez la consommation d'énergie produite sur place.

COMMENT FONCTIONNE UNE COMMUNAUTÉ D'AUTOCONSOMMATEURS ?

Grâce à votre installation solaire, votre communauté consomme en priorité l'énergie produite sur place et ne fait appel au réseau électrique traditionnel que lorsque la production propre ne suffit pas à couvrir tous ses besoins. Au contraire, si l'installation produit plus d'énergie que nécessaire, alors le surplus est réinjecté dans le réseau électrique et revendu à un fournisseur qui se chargera de le redistribuer.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une communauté peut être constituée entre consommateurs soumis au marché régulé et consommateurs ayant accès au marché libre.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour connaître toutes les particularités techniques et obligations des communautés d'autoconsommateurs, rendez-vous sur :

www.romande-energie.ch/communautes

UNE SOLUTION SIMPLE POUR VOUS, RAPIDEMENT MISE EN PLACE

La constitution d'une communauté d'autoconsommateurs (CA) ne demande pas de changements lourds de votre infrastructure et peut être mise en place dans un délai de trois mois après son annonce.

Dès la création :

- Chaque consommateur final reçoit une facture sur laquelle figure sa consommation totale, le ratio de l'énergie soutirée et le montant correspondant à cette part d'énergie soutirée au réseau. La partie consommation propre lui sera facturée directement par le représentant de la CA.
- Le représentant de la CA reçoit la valeur de la production nette, l'excédent (énergie injectée dans le réseau) et la consommation propre fournie à la communauté. C'est lui, ou son mandataire, qui facture à la communauté l'énergie qu'il a produite.

Et si vous souhaitez vous libérer de toute charge administrative, vous pouvez nous confier la gestion de votre communauté à un tarif compétitif.

UNE PRISE EN CHARGE À TARIF COMPÉTITIF

Si une communauté d'autoconsommateurs vise des objectifs écologiques, elle répond également à une réalité économique. Ainsi, pour répondre à vos besoins, nous avons élaboré une offre accessible et rentable.

FRAIS RELATIFS À LA CA

Constitution de la CA (FRAIS UNIQUES)	CHF 150.-
---------------------------------------	-----------

Abonnement (FRAIS MENSUELS)	CHF 2.50.-
-----------------------------	------------

Les frais relatifs aux abonnements mensuels des compteurs restent applicables.

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

1

INFORMATION

Vous nous fournissez les informations relatives à votre communauté.

2

SOLUTION

Nous mettons en place la solution administrative et technique correspondant à vos besoins.

3

GESTION

Vous gérez votre communauté ou la faites gérer par un tiers, selon l'option choisie.

3 RAISONS D'OPTER POUR NOTRE SOLUTION

1. Vous maximisez l'autoconsommation de votre installation de production.
2. Vous vous reposez sur un acteur de référence en Suisse romande.
3. Vous contribuez à la décarbonisation de la Suisse.

Pour prendre rendez-vous ou en savoir plus,

www.romande-energie.ch

0848 802 900 / autoconsommation@romande-energie.ch
